

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ  
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 653-2026**

**TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX, ABROGEANT ET  
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 539-2019**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 07 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 653-2026 - Traitement des élus municipaux, abrogeant et remplaçant le règlement 539-2019

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville, situé au 132 route 132 O, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h et 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8h00 à 12 h00.

Donné à Percé, ce dix-neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt-six.



---

Claude Panneton  
Directeur général par intérim et greffier par intérim

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 19 avril 2026, entre 08 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 avril 2026.



---

Claude Panneton  
Directeur général par intérim et greffier par intérim